



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 81883

Texte de la question

Mme Sophie Dessus interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions de travail des directeurs d'école qui ont connu ces dernières années une diversification et une augmentation importantes de leurs tâches. Si, dans le cadre de la refondation de l'école, des efforts ont été faits pour ces personnels en matière de décharges de service et de régime indemnitaire, la question de l'aide administrative dont ils ont besoin n'est toujours pas réglée de façon pérenne. Certes, le Gouvernement a créé dès la rentrée 2013 environ 15 000 contrats aidés supplémentaires pour assister les directeurs d'école mais ces emplois restent en nombre insuffisant pour leur permettre de se concentrer sur les missions pédagogiques qui constituent le cœur de leur métier. Alors que le Gouvernement vient d'annoncer la création de 100 000 emplois aidés, elle lui demande s'il est prévu de réserver une partie de ces nouvelles créations à l'aide administrative des directeurs d'école.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dessus](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81883

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4685

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)